

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/061	OBJET : SUBVENTION AU BENEFICE DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE POUR L'ANNEE 2020
<u>Date du conseil municipal</u> 16/07/2020	
<u>Date de la convocation</u> 10/07/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX** (arrivée à 19h34).

Madame **OUSSET** est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT que les activités du centre aquatique « Aqualude » (hormis la location des bassins à vocation éducative et sportive) constituent des activités concurrentielles entrant dans le champ d'application de la TVA,

CONSIDERANT que les recettes perçues au titre de ces activités sont soumises à TVA et corrélativement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT de fait qu'il convient d'apporter une subvention du budget principal au budget annexe du centre aquatique afin d'en assurer l'équilibre financier,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour, 6 voix Contre (S. GALLOCHER, M. BILLOUT, M. KHERBACH, G-B. TCHIKAYA, N. COSSERON, C. LAGOUTTE) et 1 abstention (A. DUROX),

ARTICLE 1 :

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de **209 070,81 €** du budget principal de la commune au budget annexe du centre aquatique au titre de l'année 2020 afin d'en assurer l'équilibre financier.

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense est inscrite à l'article 657364 du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a church spire and a sun, surrounded by the text "MAIRIE DE NANGIS" at the top and "SEINE-ET-MARNE" at the bottom, separated by two small stars. The signature is written in a cursive style.

Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200803-2020-JUIL-061-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020